Grenoble, ville-test

Premier Vert élu à la tête d'une grande ville française, en 2014, M. Éric Piolle incarnait l'espoir d'un changement d'approche politique. Mais, dans un contexte de réduction des dotations d'État et de transfert des compétences à la métropole, nombre des promesses écologistes sur l'environnement, la démocratie et la solidarité se sont envolées.

PAR PHILIPPE DESCAMPS

Situé sur un promontoire du massif de la Chartreuse dominant la ville, le fort de la Bastille offre un magnifique point de vue sur les Alpes et la vallée de l'Isère. Sous un soleil radieux, ce 18 octobre, l'attribution du titre de « capitale verte européenne 2022 » renouvelle la carte postale du mythe grenoblois. Arrivé en télécabine sous le regard des caméras, le maire élu en 2014, M. Éric Piolle, guide la ministre de la transition écologique Barbara Pompili et une représentante de la Commission européenne venue adouber son hôte en tant qu'*« ambassadeur des villes vertes »*.

« C'est le rendez-vous de ceux qui ne baissent pas les bras », lance le maire de Grenoble. Il voit dans cette désignation la reconnaissance de nombreuses décisions prises depuis sept ans : agrandissement des secteurs limités à trente kilomètres par heure, création d'une zone à faibles émissions (interdite aux véhicules les plus polluants), ouverture de pistes cyclables, développement du chauffage urbain, investissements dans les énergies renouvelables par la société mixte Gaz électricité de Grenoble, etc. Allié dès 2014 au Parti de gauche, devenu La France insoumise, et aux écologistes locaux de l'Association démocratie écologie solidarité (ADES), M. Piolle a élargi en 2020 sa majorité à la plupart des composantes de la gauche : socialistes (exclus de leur parti pour ce ralliement), communistes, Génération.s, Place publique… Cela lui a permis d'arriver en tête du premier tour des élections municipales en 2020 avec 47 % des voix, avant de l'emporter au second avec 53 %.

Depuis, les revers s'accumulent. En dépit du positionnement original de son « arc humaniste », voulant fédérer amplement à gauche, son expression souvent confuse lors des débats télévisés ne lui a valu qu'une modeste quatrième place lors de la primaire désignant le candidat écologiste à l'élection présidentielle. Par ailleurs, le 1er mars prochain, il est cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Valence pour des soupçons de favoritisme dans l'organisation de la Fête des tuiles – des divertissements de rue visant à commémorer les prémices de la Révolution française en Isère. Ces marchés d'environ 300 000 euros furent attribués sans publicité ni mise en concurrence à une association proche de la nouvelle équipe municipale. Considérant que ce projet entrait *« dans le champ de la création artistique »*, la ville avait choisi d'appliquer une procédure d'achat que conteste vertement la chambre régionale des comptes, soulignant les *« réserves très fortes »* des services internes (1).

Enfin, il a échoué dans sa tentative de prendre le contrôle de la métropole de Grenoble, où il souhaitait faire élire comme président son poulain, M. Yann Mongaburu. La ville-centre ne compte que 157 000 habitants sur les 445 000 de Grenoble Alpes métropole, dont les compétences croissent au fil des réformes administratives. Élu au troisième tour grâce aux voix de la droite en juillet 2020, M. Christophe Ferrari s'est depuis rabiboché avec ses alliés écologistes du premier mandat. Ce chercheur du laboratoire de glaciologie et de géophysique de l'environnement, qui a quitté le Parti socialiste en 2018, connaît bien les questions climatiques. Pendant la présentation de la « capitale verte » à la Bastille, il rappelle que des dossiers prioritaires relèvent de la « Métro » : eau, énergie, chauffage, mobilité, déchets, rénovation thermique.

Les associations environnementalistes locales dressent un bilan du tandem Piolle-Ferrari bien plus nuancé que celui de la Commission européenne. Certes, *« on voit le contraste avec d'autres »*, note M. Francis Odier, président du groupe isérois de France nature environnement. Son organisation avait perdu 200 000 euros de subvention du département et de la région – deux collectivités dirigées par Les Républicains – à la suite de sa mobilisation contre un aménagement touristique Center Parcs à Roybon. *« Sur le plan de la protection de l'atmosphère, les seuls élus qui poussent un peu sont ceux de Grenoble »*, ajoute-t-il. En revanche, il considère *« ne pas avoir été écouté »* sur l'artificialisation de nouveaux terrains, qu'autorise le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal.

Plus fâcheux, un immense chantier balafre les rives du Drac : l'élargissement de l'autoroute A480 qui traverse la ville du nord au sud. Son passage à deux fois trois voies figurait dans le plan de relance autoroutier, lancé en 2015 par M. Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie. En échange d'un prolongement de sa concession sur le réseau alpin, la société Area finance les travaux, qui ont démarré en 2019. *« La "Métro" défend encore la voiture et des compromis bancals »*, reprend M. Odier, dont l'association a perdu ses recours contre l'autorisation du projet. En janvier 2019, une centaine de scientifiques locaux alertaient : *« Ce projet est en contradiction totale avec l'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux niveaux national et mondial, et les enjeux environnementaux locaux (qualité de l'air, bruit). »*

Quinze ans plus tôt, l'obstination politique et juridique des écologistes avait eu raison de la « rocade nord », un projet incluant un tunnel sous la Bastille. Au pouvoir, ils ont préféré négocier des *« verrous »*, nous explique M. Piolle : *« Nous avons obtenu une voie de covoiturage en amont de la ville, une amélioration de l'insertion urbaine, l'implantation d'arbres, de murs antibruit, une limitation permanente à soixante-dix kilomètres par heure et l'arrêt du soutien du département au prolongement de l'autoroute A51 vers Sisteron. »* Reste que cet investissement de l'État dans l'agglomération – le plus important de la dernière décennie – représente 380 millions d'euros avec l'échangeur du Rondeau. En augmentant de 50 % la capacité d'un « aspirateur à voitures », il rend dérisoire le budget voirie pour le vélo du mandat : 24 millions.

Le plan de déplacement urbain voté avec ses alliés de gauche ne prévoit qu'une baisse de 6 % des kilomètres parcourus en véhicule motorisé entre 2015 et 2030. Par comparaison, la circulation routière a baissé de 37 % à Paris entre 2004 et 2019 (2)… *« Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de nouvelle ligne de tram pendant ce mandat. Au minimum le prolongement du tram E vers Pont-de-Claix,* réagit M. Emmanuel Colin de Verdière, président de l'Association pour le développement des transports en commun, voies cyclables et piétonnes (ADTC). *Il y a bien un projet de télécabine urbaine, mais il ne nous paraît pas prioritaire, car il ne transporterait pas autant de personnes. »*

Dense par la contrainte des montagnes alentour, et plate du fait des origines glaciaires de son sol, l'agglomération se prête particulièrement à l'usage du vélo. Si les bicyclettes avaient moins disparu ici qu'ailleurs, leur retour ne passe pas inaperçu. *« Il y a une hausse indéniable, c'est une réussite »*, constate M. Mehdi Tadjine, administrateur de l'ADTC, qui nuance : *« On apparaît comme un champion national, mais si on doit se comparer à des villes plus sérieuses comme Copenhague, on est des rigolos. Nous atteignons 17 % des déplacements domicile-travail intra-muros, quand ils en sont à 49 %* (3)*. Plus inquiétant, on n'en prend pas le chemin. Il y a un peu d'autosatisfaction, y compris dans les milieux militants. Les gens se disent que c'est déjà bien et ne se rendent pas compte du potentiel. »*

« Le bon critère, complète M. de Verdière, *serait que la majorité des parents aient suffisamment confiance pour laisser leurs enfants aller en classe à vélo. Aujourd'hui, on en est loin, même au collège. »* Avec les pistes Chronovélo bariolées, les nouvelles infrastructures répondent davantage à une logique de communication – efficace – qu'au besoin d'un maillage sûr et cohérent, conçu à partir des usages. Les inepties de nombreux itinéraires cyclables (sur les trottoirs, à l'opposé de la circulation, le long des portières de voiture en stationnement, etc.) n'ont pas été corrigées, notamment sur les grands axes du tramway redessinés sous les municipalités précédentes (union de gauche avec les écologistes de 1995 à 2008, puis sans eux de 2008 à 2014). Compte tenu de la hausse de la fréquentation, cela provoque de nombreux conflits et une insécurité croissante pour les piétons.

SEONNA HONG. – « Glacial

ON S'APPROCHE DE LA « DOUBLE PENSÉE » – CHÈRE À ORWELL –, QUI AJUSTE DEUX IDÉES OPPOSÉES

Autre entorse aux promesses, qui fait grincer des dents : *« La publicité dans l'espace public a été supprimée, ce qui a contribué à transformer la ville »*, écrit M. Piolle dans son livre publié dans la perspective de la primaire (4). Lors de son arrivée au pouvoir, la nouvelle majorité a en effet décidé de ne pas renouveler un contrat avec le groupe JC Decaux. Des centaines de supports furent démontés. L'association Paysages de France, qui a son siège national à Grenoble, jubilait : *« Nous étions aux anges, on voyait un maire transcrire dans les faits notre slogan "pas de pub, des arbres" »*, témoigne son porte-parole, M. Pierre-Jean Delahousse.

Cependant, début 2019, le syndicat mixte des transports en commun, présidé par M. Mongaburu, signait un nouveau contrat de concession de douze ans avec ce groupe mondial, pour 1 100 Abribus publicitaires. Le règlement local voté dans la foulée autorisait les supports lumineux, une trentaine d'écrans numériques, mais aussi des dérogations à l'interdiction dans le périmètre du site patrimonial remarquable de Grenoble. *« Pour l'instant, rien ne permet à un syndicat de mobilité de se passer des recettes de la pub, qui représentent 5 % de ses dépenses de fonctionnement »*, assure M. Piolle. *« Cela veut dire qu'il donne sa bénédiction à la publicité pour financer des actions des collectivités. C'est gravissime !,* tempête M. Delahousse. *Comment demander aux gens d'être écocitoyens, quand la "Métro" met plus de mille publicités lumineuses sur les trottoirs ? Pour JC Decaux, c'est un cadeau vraiment inespéré. En bons annonceurs, ses représentants disent partout : "Même à Grenoble, ils acceptent." »*

Les écologistes ont toujours placé les questions de démocratie au cœur de leurs programmes, fustigeant le *« "tout pouvoir" au maire »*. Un nouveau style s'imposa très vite à Grenoble : des élus à vélo, plus de voiture de fonction, plus de cravate, une réduction drastique des frais de bouche et des notes de déplacement, la fin du cumul des mandats. Sur la place Saint-Bruno, les enfants du quartier jouent à l'intérieur d'une immense « dragonne » en bois, d'autant plus populaire qu'elle a été voulue par les habitants. Ce projet symbolise le succès des budgets participatifs, entrés dans les mœurs. *« L'idée est intéressante,* tempère Mme Cécile Cénatiempo, élue de l'opposition socialiste. *Mais ils l'utilisent pour pallier des problèmes au fil de l'eau notamment après la fermeture d'antennes [de la] mairie. Si vous passez par le budget participatif, ce n'est plus le quartier qui décide, mais la ville entière, et les gens aisés se mobilisent davantage. »*

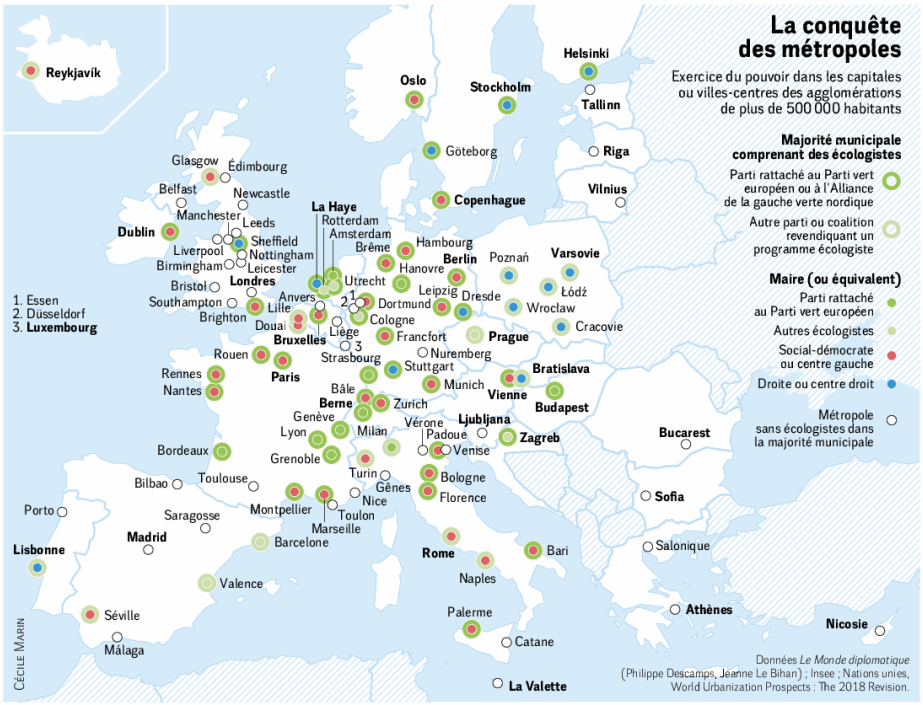

(1) « Rapport d'observations définitives, commune de Grenoble, exercices 2011 à 2016 », chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon, 1er juin 2018.

(2) « Le bilan déplacements en 2019 à Paris », Observatoire des déplacements à Paris.

(3) Lire « Comment le vélo redessine la ville », *Le Monde diplomatique*, janvier 2020.

(4) Éric Piolle, *De l'espoir ! Pour une République écologique*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2021.

WWW.SEONNAHONG.COM - HASHIMOTO CONTEMPORARY GALLERY, LOS ANGELES

Pace » (Rythme glaciaire), 2015

Pour *« co-construire les projets avec les habitants »* – l'engagement n° 1 en 2014 –, la nouvelle équipe a organisé des « conseils citoyens indépendants », dont certains membres sont tirés au sort. Mais *« leur sens n'est pas clairement défini »*, concluait un rapport municipal deux ans après (5). La question reste posée. Avec les « unions de quartier », le « nouveau pacte » projeté en 2014 confine à la rupture. Leur comité de liaison écrivait au maire en mai dernier : « [Nous découvrons] *avec stupeur que vous avez engagé dans l'opacité la plus totale depuis au moins le mois d'octobre 2020 un travail de refonte de la Charte de la démocratie locale sans en avoir à aucun moment associé ou, plus grave, simplement informé les unions de quartier »*, ni les citoyens.

Pendant sa première campagne, en janvier 2014, Éric Piolle dénonçait *« une ville sous l'emprise de la spéculation immobilière »*. Il rebaptisait « rue BNP Paribas » la voirie passant devant un ensemble de nouvelles tours construites par la filiale immobilière de cette banque. Une fois maire, il inaugurait le Central Plaza, un bâtiment construit par la même filiale. Plus étonnant encore, la BNP Paribas apparaît comme un intermédiaire-clé de la société Raise Partner, cofondée par M. Piolle en 2001 et dont son épouse est toujours salariée. Cette banque a recueilli notamment les fonds permettant à la société grenobloise d'être renflouée par une société du même nom immatriculée… à Singapour, et qui a entre autres pour actionnaire M. Xavier Ellie, un ancien dirigeant du *Figaro* et du *Dauphiné libéré*.

L'activité de cette entreprise a suscité des interrogations : *« Je peux vous dire qu'aucun de nos clients n'utilise notre application pour de l'optimisation fiscale,* assure Mme Sophie Echenim, la présidente-directrice générale (PDG) de Raise Partner. *Ce n'est pas le sens de nos outils, qui permettent une optimisation numérique pour gérer le risque de placements de long terme. Aucun actionnaire non plus n'a économisé un euro d'impôt ni même touché un dividende. Une holding a été créée à Singapour parce que l'actionnaire majoritaire, Gilbert Gagnaire, y résidait. Mais la société française détient aujourd'hui tous les contrats et toute la propriété intellectuelle. Nos trente salariés travaillent à Grenoble ou à Paris. »* Rester actionnaire d'une holding de technologies financières internationales tout en dénonçant publiquement le libre-échange, c'est le choix qu'à fait le maire de Grenoble jusqu'en juillet 2019, date à laquelle il a cédé ses actions à sa femme.

On s'approche davantage encore de la « double pensée » – cette manière d'ajuster deux idées opposées imaginée par George Orwell – avec les caméras de surveillance, dont le nombre a augmenté, et surtout le « droit de votation d'initiative citoyenne ». Pendant la campagne de la primaire, M. Piolle a redit son intérêt pour les référendums. Pourtant, aucun des trois envisagés dans sa ville n'a abouti. L'annulation du dispositif juridique par le tribunal administratif a donné au maire l'occasion de dénoncer *« une vision très étriquée et passéiste de la démocratie »*. Mais il relevait de sa responsabilité de concevoir un cadre de votation qui ne soit pas juridiquement précaire. C'est lui encore qui a bloqué la votation réclamée par un collectif contre la fermeture de plusieurs bibliothèques lors du conseil municipal du 10 juillet 2017.

Cet épisode concluait le moment le plus dramatique du premier mandat, une sorte de « tournant de la rigueur » communal, rappelant celui de la gauche en mars 1983. Confrontée à une situation financière critique, accentuée par la baisse des dotations décidée par le gouvernement de M. Manuel Valls, la nouvelle majorité lance en juin 2016 un « plan de sauvegarde des services publics locaux ». *« On subit de plein fouet une logique sociale-libérale à partir de 2014 qui a basculé à partir de 2017 dans quelque chose d'ultralibéral,* se justifie aujourd'hui M. Piolle. *Austérité et recentralisation, les deux allant de pair, nous sommes bien placés pour connaître les limites d'une action locale si elle reste contrainte dans ce schéma national actuel. C'est ce que l'on vit depuis sept ans. »*

Les écologistes décident alors de faire porter une partie importante des économies sur le personnel de la ville, en particulier dans la santé scolaire et les bibliothèques de quartier, deux conquêtes anciennes. Un casus belli pour l'intersyndicale (6) : *« La force de cette vraie médiation culturelle inspirait d'autres réseaux de lecture publique en France, c'était à la fois des choix d'avant-garde comme le prêt d'œuvre d'art, et le rôle social, l'idée que nous devions aller vers les populations et pas l'inverse. Aujourd'hui, on a affaire à des gens dogmatiques avec une vision du privé. Ils n'ont pas de culture du service public, à l'image du maire et de sa directrice de cabinet qui viennent tous deux de Hewlett-Packard. »*

Théâtres, musée, musique, la presse a déjà largement décrit les ratages de la politique culturelle et l'arrogance ressentie par les professionnels (7). Dans ce milieu qui avait massivement voté pour les écologistes, la défiance s'avère désormais profonde. L'agitation des bibliothèques rebondit depuis la dernière rentrée avec la mise en place du passe sanitaire et l'application de la loi sur la transformation de la fonction publique pour le nombre annuel d'heures de travail. *« De mémoire de syndicaliste, on n'a jamais vu une telle rupture de dialogue social. Ils ont réussi à solidariser toutes les organisations de la collectivité contre eux,* reprend l'intersyndicale. *Nous sommes bien d'accord, il s'agit de mesures gouvernementales. Mais on demandait que nos élus nous défendent. »*

Tandis que M. Piolle signait une tribune collective dénonçant le passe sanitaire comme *« antisocial »* (8), le service du personnel convoquait dès la première semaine de sa mise en place les bibliothécaires rechignant à le demander aux usagers. *« À l'heure où la méfiance prévaut à l'égard des élus de tous bords, c'est une bien piètre manière de défendre le rôle et la place de ceux-ci »,* écrivaient au maire une trentaine d'auteurs et d'éditeurs en l'appelant à lever les procédures (9), ce que la ville n'a fini par accepter que fin novembre, après trois mois de mobilisation. *« Ce n'est jamais de leur faute,* reprend l'intersyndicale. *Toujours celle de l'État, du préfet, etc. »*

Le conflit avec le personnel communal ne résume pas à lui seul le bilan social de la municipalité. Une tarification de l'eau sous condition de ressources a été mise en place à l'échelle de la métropole. Un rabais important atténue aussi le coût de l'abonnement aux transports publics pour les plus modestes, même si la gratuité promise aux moins de 25 ans a été abandonnée. Les familles les plus défavorisées reçoivent également des aides pour la cantine, jusqu'à 93 % des frais. Les écoles ont bénéficié de gros investissements. Enfin, un important programme de rénovation et de réhabilitation transforme plusieurs quartiers populaires.

Cette question a fait également l'objet d'un référendum, qui portait sur la démolition de plus de trois cents logements sociaux dans le quartier de l'Arlequin, à La Villeneuve. Le scrutin a eu lieu à la seule initiative des habitants. En octobre 2019, le refus de la démolition obtenait près des trois quarts des suffrages exprimés (73 %). Mais la commune n'a pas participé à l'organisation du vote et n'a pas tenu compte des résultats, en dépit d'une participation estimée à 23 %, soit autant, dans le quartier, que lors des municipales qui ont suivi.

UNE « CULTURE DU POUVOIR » QUI « N'A PAS D'HUMILITÉ » ET « NE VEUT PAS RENVERSER LA TABLE »

Les écologistes au pouvoir n'ont pas voulu affronter l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), acteur-clé du financement du projet, même si les bailleurs sociaux apportent l'essentiel des fonds. *« On peut toujours dire que l'on ne s'est pas assez battus, mais nous avons joué tellement le rapport de forces que notre premier projet a été retoqué »,* affirme M. Piolle. Pourtant, à Pantin, en 2017, le refus après référendum de la démolition de l'îlot 27 n'a pas empêché le financement d'un projet alternatif par l'ANRU, qui vient même d'installer son siège dans cette ville.

« En fait, les écolos ne se préoccupent guère des pauvres, qu'ils démènagent de force ou qu'ils paient un loyer plus cher à cause de ces rénovations, s'insurge M. Bruno de Lescure, exclu de l'ADES pour dissidence avant de mener une liste de gauche, « La commune est à nous », en 2020. *Déjà dans le quartier Mistral ou celui de l'Abbaye, ils ont implicitement fait leur la politique nationale qui utilise la démolition pour changer la population. Dans l'agglomération, la convention ANRU représente 677 logements détruits pour seulement 522 reconstruits au bout de dix ans. »* En 2010, les architectes Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal avaient proposé une rénovation du quartier de l'Arlequin sans démolition. La municipalité socialiste avait rompu leur contrat. En 2021, leur approche originale a été distinguée par le prix Pritzker, le « Nobel » de l'architecture…

Dans un livre qui circule beaucoup en ville, le journaliste du *Postillon* Vincent Peyret fustige une *« culture du pouvoir »,* qui *« ne connaît pas de faiblesse, n'a pas d'humilité, ne veut pas renverser la table [et qui] conduit surtout à vouloir rester au pouvoir, qu'importent les compromissions* (10) *».* Ancien adjoint au maire de 2001 à 2008 et ancien président de l'ADES, de 2010 à 2014, M. Jean-Marc Cantèle ajoute : *« Je dis que Piolle est un imposteur, parce qu'il y a du vide autour, une manière de parler. C'est de l'entouroupe. »* L'équipe au pouvoir aura l'occasion de donner tort à ces contempteurs venus de la famille écologiste par les suites qu'elle donnera – ou pas – à la convention citoyenne pour le climat, qui doit se tenir prochainement à l'échelle de la métropole.

PHILIPPE DESCAMPS.

(5) « Les Conseils citoyens indépendants à Grenoble, 2 ans après », Mission d'évaluation des politiques publiques, Paris, décembre 2017.

(6) Rencontre collective avec les représentants de la CGT, de la CFDT, de la CNT, de FO, de Sud et de la CFTC. Les propos ont été anonymisés à leur demande.

(7) *Cf.* Frédéric Martel, « La révolution culturelle de l'écologie politique à Grenoble », France Culture, 26 février 2021, www.franceculture.fr

(8) *Libération,* Paris, 22 juillet 2021.

(9) Mediapart, 13 octobre 2021.

(10) « Le Postillon », *Le Vide à moitié vert, la gauche rouge-vert au pouvoir : le cas de Grenoble,* Le Monde à l'envers, Grenoble, 2021.

Un vote surtout urbain

Vote EELV aux européennes selon la taille de la commune, en pourcentage des votes exprimés

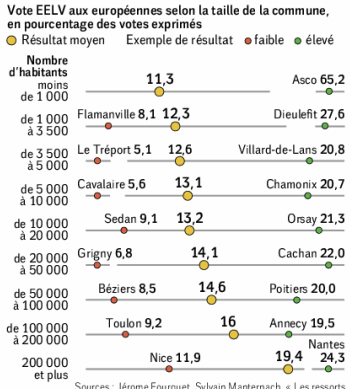

Sources : Jérome Fourquet, Sylvain Manternach, « Les ressorts du vote EELV aux élections européennes », Fondation Jean-Jaurès, septembre 2019 ; Insee ; ministère de l'intérieur.

La valse des étiquettes

Ce ne sont pas les éoliennes qui tournent, c'est le vent. Paraphrasant la maxime d'Edgar Faure sur les girouettes, les changements d'affiliation rythment depuis toujours la vie politique. Plusieurs écologistes ont toutefois poussé loin cette gymnastique des convictions. La République en marche (LRM) a accueilli les anciens ministres passés chez les Verts Pascal Canfin et Barbara Pompili. Cette dernière avait soutenu les gouvernements de MM. Manuel Valls et Bernard Cazeneuve avec l'éphémère Parti écologiste. Président de ce groupuscule surreprésenté au Parlement, M. François de Rugy était auparavant passé par Génération écologie et les Verts avant de devenir président de l'Assemblée nationale puis ministre LRM, sous le mandat de M. Emmanuel Macron. Il défend désormais l'énergie nucléaire et les organismes génétiquement modifiés (OGM). M. Jean-Luc Bennahmias fut successivement membre des Amis de la terre, du Parti socialiste unifié, des comités communistes pour l'autogestion, des Verts, du Modem, puis du Front démocrate. M. Antoine Waechter, candidat des Verts à l'élection présidentielle de 1988, s'est allié au fil des élections avec Génération écologie, les Verts, le Parti socialiste ou Les Républicains. Dépité par sa défaite à la primaire des Verts, M. Nicolas Hulot a voté pour M. Jean-Luc Mélenchon en 2012, puis il est devenu ministre de M. Macron en 2017.

Vote pour les écologistes aux européennes de mai 2019

En France, part des électeurs ayant voté pour **EELV**

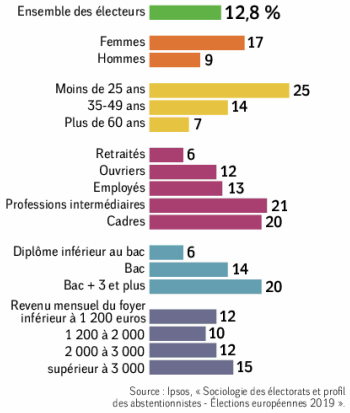

Source : Ipsos, « Sociologie des électorats et profil des abstentionnistes - Élections européennes 2019 ».

En Allemagne, part des électeurs ayant voté pour **Die Grünen**

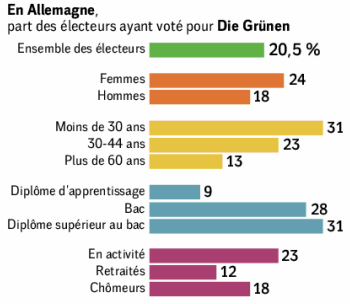

Source : www. forschungsgruppe.de/Wahlen